



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'épargne

Question écrite n° 48492

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur une proposition qui lui a été faite d'envisager pour les jeunes la création de « livret épargne études » et de « plan épargne études », bases sur le principe de l'épargne logement, à savoir : épargne préalable libre ou programmée, rémunérée par un intérêt, et prêt à taux préférentiel lorsque le jeune entreprend des études supérieures. En effet, actuellement, il existe : soit l'octroi de bourses, mais elles ne sont attribuées qu'aux étudiants dont les parents ont un revenu très modeste ; soit des prêts bancaires dont les taux sont élevés et, donc, accessibles aux seules familles aisées. La création des « livrets épargne études » et « plans épargne études » permettrait aux familles des catégories moyennes d'épargner pendant la période où les enfants sont au collège et au lycée, période où les études sont relativement moins onéreuses, et d'utiliser cette épargne améliorée d'un prêt à taux préférentiel pour les études supérieures. Il serait éventuellement intéressant de prévoir la possibilité d'ouvrir ces livrets par les grands-parents ou autres membres de la famille au profit des petits-enfants. Il lui demande son appréciation sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48492

Rubrique : Epargne

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 758